



ASSEMBLEE GENERALE du 9 juin 2011  
ASSEMBLEE GENERALE du 8 septembre 2011

## Modification des Statuts

### **1. Eléments de contexte**

Le terme du bail des locaux actuels où se situe le siège de l'ASTEE (83 avenue Foch, 75 116 Paris) arrivant à terme et la FP2E, qui héberge l'ASTEE, ne souhaitant pas renouveler ce bail, l'ASTEE doit déménager durant l'été 2011.

Par ailleurs, une solution d'hébergement intéressante est proposée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans ses locaux à Nanterre (92).

Cette proposition, exposée au CA lors de sa dernière réunion le 10 mars 2011, a été approuvée et doit donc donner lieu à une régularisation de ses statuts. En effet, l'article 1 des statuts de l'ASTEE stipule que le « siège social [de l'association] est à Paris ».

### **2. Proposition de modification**

**Il est proposé qu'à la dernière ligne de l'article 1 des statuts, la mention :**

**« Son siège social est à Paris. »**

**Devienne :**

**« Son siège social est situé à Nanterre. ».**